

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mil vingt-cinq, le onze avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT MARTIN DE HINX, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Alexandre LAPEGUE, Maire.

**Étaient présents** : Mmes et MM. LAPEGUE, BRAYELLE, DARRACQ, LIOT, VERGEZ, SIROT, DARTIGUENAVE, GARAT J.M., LARD.

**Étaient absents excusés** : Mmes et MM. BENESSE (pouvoir à P. LIOT), GUIOSE (pouvoir à M. VERGEZ), E. GARAT (pouvoir à J.M. GARAT), GIBARU (pouvoir à J. SIROT), VAN PEVENAGE.

Nombre de membres afférents au Conseil Municipal : 15

Nombre de membres en exercice : 14

Nombre de membres qui ont pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : 04/04/2025

Date d'affichage : 04/04/2025

Secrétaire de séance : Jean-Marc GARAT

Délibération n° 2025\_04\_11\_D08

**OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025**

**Rapporteur** : Julien SIROT

**Le Conseil municipal, après avoir délibéré, à 13 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION :**

- Vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2025 :

**Investissement**

Dépenses : 1 042 669,52 €

Recettes : 1 042 669,52 €

**Fonctionnement**

Dépenses : 1 590 452,56 €

Recettes : 1 590 452,56 €

Pour rappel, total budget :

Investissement

Dépenses : 1 042 669,52 € (dont 346 590,96 € de RAR)

Recettes : 1 042 669,52 € (dont 204 041,15 € de RAR)

Fonctionnement

Dépenses : 1 590 452,56 € (dont 0,00 de RAR)

Recettes : 1 590 452,56 € (dont 0,00 de RAR)

*La présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal Administratif de Pau par envoi sur papier, dépôt sur place ou par le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr), à compter de sa publication et de sa notification au représentant de l'État dans le département.*

**Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,**

**Le Maire,**



**Alexandre LAPROFFE,**

**le secrétaire de séance,**



**Jean-Marc GARAT.**